|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/864** | | Le 2 juillet 2018 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  **– Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**  **– Proposition de suppression de 3 Recommandations UIT-R** | |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 13 juin 2018, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-7) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe 1. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 3 septembre 2018. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 1. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de 3 Recommandations dont la liste est donnée dans l'Annexe 2. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'une Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 3 septembre 2018. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection à aux suppressions proposées, les Recommandations sont considérées comme supprimées.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy  
Directeur

**Annexe 1:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Annexe 2:** Recommandations dont la suppression est proposée

**Documents:** Documents 1/129(Rév.1), 1/143(Rév.1), 1/148(Rév.1)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:   
<https://www.itu.int/md/R15-sg01-C/fr>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[STORAGE OF I/Q DATA] Doc. 1/148(Rév.1)

Définition du format de données pour l'échange des données I/Q   
stockées aux fins du contrôle des émissions

Cette Recommandation définit le format de fichier à utiliser pour l'échange des fichiers de données des composantes en phase et en quadrature (I/Q).

Les fichiers de données I/Q contiennent un enregistrement numérisé d'un signal RF. Une structure de fichier harmonisée facilite la tâche des administrations au sein des groupes de travail mixtes.

A ce jour, de nombreux formats de données propriétaires sont utilisés. Il n'existe aucune méthode commune pour échanger des données sans que des accords soient conclus avant que les travaux commencent. Cette Recommandation décrit un format de fichier indépendant du dispositif qui contient les informations absolument nécessaires pour décrire le signal stocké afin de faciliter l'échange et l'utilisation de ces types de données.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1051-3 Doc. 1/129(Rév.1)

Priorité accordée à l'identification et à la suppression des brouillages préjudiciables dans la bande 406-406,1 MHz

Cette révision a pour objet de fournir des éléments supplémentaires pour respecter les dispositions de la Résolution **205 (Rév.CMR-15)** concernant le contrôle des émissions dans la bande de fréquences 405,9-406,2 MHz.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1896 Doc. 1/143(Rév.1)

Gammes de fréquences pour une harmonisation mondiale ou régionale des dispositifs de radiocommunication à courte portée

Cette révision vise à faire figurer dans la Recommandation UIT-R SM.1896 des gammes de fréquences pour les applications à bande ultra-large (UWB) de communication, de géolocalisation et de radiorepérage.

Annexe 2

(Source: Documents [1/144](https://www.itu.int/md/R15-SG01-C-0144/en) et [1/134(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG01-C-0134/en))

Recommandations UIT-R dont la suppression est proposée

| Recommandation UIT-R | Titre |
| --- | --- |
| SM.1598 | Méthodes de radiogoniométrie et de localisation de signaux à accès multiple par répartition dans le temps et à accès multiple par répartition en code |
| SM.1794 | Systèmes de contrôle du spectre à grande largeur de bande instantanée |
| SM.1604 | Directives de conception d'un système actualisé de gestion du spectre destiné aux pays en développement |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_